



## Charte des Jeunes sapeurs-pompiers des 2 Rives

La présente charte concrétise les principes fondamentaux de l'engagement des Jeunes sapeurs-pompiers au sein du Centre de secours incendie des 2 Rives.

C'est pourquoi, en tant que jeune sapeur-pompier, je m'engage :

- à ne jamais jouer avec le feu
- à donner priorité à l'école avant les pompiers
- à avoir un esprit de camaraderie
- à entraider mes camarades
  - à être ponctuel
  - à soigner le matériel
  - à respecter les autres
- à assumer mes responsabilités
- à ne pas consommer de substances telles que de l'alcool, des cigarettes, des stupéfiants et leurs dérivés.
- à ne pas utiliser mon téléphone portable pendant les cours
- à respecter la sphère du CSI des 2 Rives et l'image des pompiers en ne publiant aucune photo ni aucun texto sur les réseaux sociaux.

J'ai pris connaissance de cette charte et je la respecterai en apposant ma signature ci-dessous.

JSP :

Capitaine Pascal Dussex

Leytron, le 23 février 2019